

<http://pierre-alainmillet.fr/5G-pas-de-risques-nouveaux-pour-la>



5G, pas de risques nouveaux pour la santé

- DHD -

5G : pas de risques nouveaux pour la santé au vu
des données disponibles



Date de mise en ligne : mercredi 5 mai 2021

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur les risques sanitaires liées à la 5G était très attendu. Certains avaient même souhaité un moratoire avant ce rapport par "principe de précaution". Le rapport a été publié ce 20 avril et il est très clair.

Avec le déploiement de la 5G, de nouvelles bandes de fréquence sont (bande 3,5 GHz) ou seront prochainement exploitées (bande 26 GHz). Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'Anses estime peu probable que le déploiement de la 5G dans la bande de fréquences 3,5 GHz présente de nouveaux risques pour la santé. Pour la bande de fréquences 26 GHz, les données ne sont, à l'heure actuelle, pas suffisantes pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires. Les connaissances sur les liens entre expositions et effets sanitaires devant être renforcées, l'Anses souligne la nécessité de poursuivre les recherches et de suivre en particulier l'évolution de l'exposition des populations à mesure de l'évolution du parc d'antennes et de l'augmentation de l'utilisation des réseaux.

Les travaux ont été réalisés par plus de 60 médecins et chercheurs de nombreux laboratoires de santé, de biologie, principalement de France mais aussi de Belgique, Suisse, Hongrie, Finlande...

Le rapport très détaillé (241 pages !) étudie les différentes bandes de fréquence que la 5G peut utiliser.

[-] Pour celles déjà utilisées par la 3G ou la 4G, les études confirment que les impacts sanitaires « *varient peu avec les antennes émettant des signaux 3G, 4G ou 5G.* ».

[-] Pour la nouvelle bande de fréquence de 3,5GHz qui n'était pas utilisée par la 3G ou la 4G, il y a encore trop peu de retour d'expérience pour avoir des résultats mesurés, mais « *les données disponibles relatives à l'exposition, notamment à l'étranger et dans les études menées par l'ANFR en lien avec les expérimentations, ne laissent pas présager, en l'état des connaissances, d'augmentation importante de l'exposition de la population.* »

[-] Enfin, pour la bande de fréquence de 26GHz qui viendra dans quelques années compléter la 5G pour les réseaux "d'objets connectés", le rapport conclut « *des expositions concernant les couches superficielles de l'organisme et d'un niveau probablement faible, mais des données insuffisantes pour conclure à l'existence ou non d'un risque pour la santé* »

Les formules sont bien évidemment prudentes, mais elles confirment l'essentiel, il n'y a pas de changement significatif des risques sanitaires avec la 5G par rapport à ce que nous avons avec les réseaux existants. Pour la 5G du futur, il faut poursuivre les études, mais tout indique pour l'instant que l'impact sanitaire reste faible.

Les études rappellent d'ailleurs que les seuls effets constatés sont des effets thermiques avec un réchauffement des tissus biologiques, un réchauffement très faible, mais qui conduit à des normes limitant le niveau d'exposition des habitants aux ondes. On parle de rapport entre une tension électrique et une distance, avec des valeurs qui s'expriment en "Volts par mètres". Les normes réglementaires (41V/m pour la bande de fréquence de 900Mhz, 58V/m pour la bande de 1800Mhz) sont très largement respectées dans les installations pour lesquelles la ville les contrôle et qui restent autour de 2V/m.

Les études confirment aussi que le vrai enjeu n'est pas dans les antennes, mais dans l'usage des téléphones, et

donc l'importance de ne pas vivre avec son téléphone à l'oreille en permanence, comme de faire attention à la puissance d'émission des téléphones, avec cet indicateur qu'on voit sur tous les appareils, le "DAS", qui doit être le plus bas possible.

Visiblement, le rapport de l'ANSES confirme que cela ne changera pas avec la 5G qui présente d'ailleurs un avantage de ce point de vue, puisque l'antenne n'émet que s'il y a un téléphone qui le demande, contrairement aux antennes 3 ou 4G qui émettent en continu. Ce qui veut dire que le niveau d'émission réel de la 5G en période d'inactivité comme la nuit, sera encore plus bas.

Il reste bien entendu des débats sur les usages de la 5G, sur deux points

[-] la pertinence des "objets connectés" dont on dit qu'on les retrouvera partout dans les réseaux urbains pour l'eau ou le gaz, pour gérer le stationnement, l'éclairage public ou aussi pour la logistique industrielle et de distribution...

[-] la consommation énergétique de ces nouveaux services qui accélèrent un phénomène bien connu, le numérique qu'on présentait encore il y a quelques années comme vertueux pour l'environnement [1], est en fait devenu un des principaux consommateurs d'énergie, autant pour le stockage dans les "centres de données géants" que pour les terminaux de toute sorte, dont les téléphones et objets connectés.

Il est clair que dans notre monde dirigée par le capitalisme, ce sont les marchés qui font les lois. Si les opérateurs développent la 5G, c'est parce qu'ils pensent avoir de nouveaux clients demain avec les objets connectés. Et aussi parce que dans beaucoup de zones urbaines denses, les réseaux 4G arrivent à saturation et que personne n'apprécie d'avoir une conversation téléphonique hachée parce que l'antenne est à saturation... Personnellement, je suis convaincu que ce n'est jamais la technique qui est coupable, mais toujours l'intérêt économique qui décide de son usage. Le développement du numérique s'accélère et il est illusoire de penser revenir en arrière. Il faudrait évidemment un contrôle public des décisions d'investissement, mais ce serait un autre système économique.

En tout cas, si ces débats sont utiles, on peut dire aujourd'hui que la 5G n'est pas un enjeu de santé publique. La démarche mise en place par la ville de Vénissieux il y a déjà 10 ans me semble utile pour les habitants. Organiser le dialogue avec les opérateurs qui doivent s'engager sur un niveau d'exposition des habitants proches d'une antenne, niveau sur lequel la ville peut faire des contrôles indépendants, pour permettre la transparence pour tous les habitants.

[1] souvenez-vous des messages "n'imprimez pas ce message, pensez à la nature"